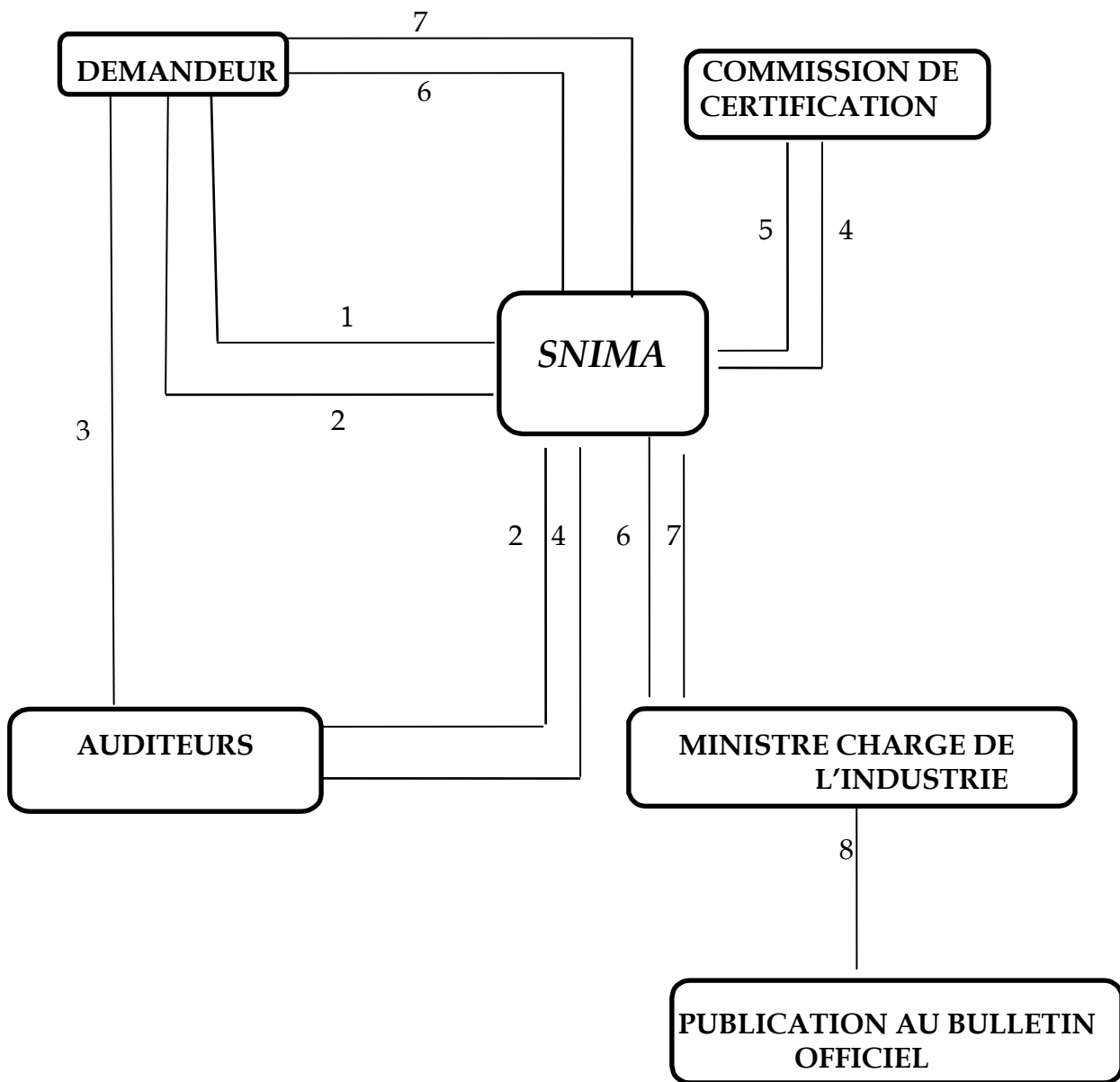


SCHEMA SYNOPTIQUE DE LA
PROCEDURE DE CERTIFICATION INITIALE



- 1- Déposition de la demande
- 2- Désignation de l'équipe d'audit et information du demandeur et des auditeurs désignés
- 3- Réalisation de la visite préparatoire et de l'audit initial de certification
- 4- Envoi du rapport d'audit au SNIMA qui le transmet à la commission de certification concernée
- 5- Transmission de la proposition de la commission
- 6- Transmission de la décision
- 7- Attribution du certificat
- 8- Publication au bulletin officiel